

LE PROGRES DU GOLFE

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

La grippe et la prudence

"La grippe court", entend-on dire partout.

En effet la grippe s'est montrée, mais elle est bénigne à l'heure actuelle, pour notre région au moins. Beaucoup de personnes ont de gros rhumes, des bronchites plutôt sévères, mais il y a peu de malades au lit, tant mieux! Cependant, il ne faudrait pas manquer de prudence et laisser devenir maligne une maladie qui est quelquefois traitresse.

La prudence consiste à se faire soigner à temps et à prendre toutes les précautions indiquées. Une légère indisposition n'est pas une maladie, mais peut y donner lieu si elle est négligée. Un rhume, une bronchite sont choses bien ordinaires; mais un rhume qui ne guérit pas, des bronchites qui se répètent sont graves parce qu'il y a danger pour les poumons.

Tout le monde connaît le danger de la tuberculose, qui s'attaque le plus souvent aux poumons. On sait que le bacille de la tuberculose se rencontre dans les voies respiratoires de la plupart des individus; cependant cette maladie ne se développe que dans des organismes prédisposés, c'est-à-dire chez des individus dont les organes sont plus faibles, ayant eu à subir des maux qui ont troublé la fonction de ces organes. Et les rhupétés, et les bronchites qui durent longtemps dépriment l'organisme, diminuant la résistance pulmonaire, mettent en un mot, l'individu dans un état de moindre résistance physique. Les microbes qui foisonnent partout, que tout le monde peut inspirer, sont un danger constant. Il importe donc de se bien soigner, d'avoir de la prudence, de ne jamais négliger les avis qui sont donnés touchant la santé.

La santé est un bien que l'on n'estime que lorsqu'on le perd. Souvent ce sont les organismes les plus robustes, qui n'ont jamais été touchés, qui succombent le plus vite, sinon le plus aisément. Il est bon de toujours veiller sur sa santé, qu'elle soit bonne ou mauvaise, qu'il y ait de la maladie ou non. "La prudence est la mère de la sagesse", il est bon de s'en souvenir.

Il faut aussi être prudent pour ceux qui ne le peuvent pas l'être, les tous petits. Durant le mois de janvier, dans le district de Rivière-du-Loup, sur 21 décès, 14 enfants sont morts de la grippe. Peut-on vraiment penser qu'avec un peu de précautions, tous ces enfants de 2 mois à 4 ans seraient morts? Il est facile qu'un enfant attrape un refroidissement, si les parents n'y font pas attention. Plus un organisme est faible, plus il faut en prendre soin. Et malgré tout l'amour que les mères montrent pour leurs bébés, ces pauvres petits sont trop souvent malades. Ou bien on tient l'enfant près du poêle surchauffé pour que le "p'tit" n'ait pas froid; ou bien on laisse le bébé exposé à tous les courants d'air, sous prétexte qu'il doit s'habituer au froid. D'autres enfants ont des refroidissements, des rhumes, des bronchites parce qu'ils restent trop longtemps sans surveillance à des endroits humides et froids, lorsqu'après des jeux suivis ils sont tout en transpiration. Enfin si dans la famille, il y a un premier malade, on ne s'occupe pas assez de l'isoler, de prendre des mesures pour éviter une contagion possible. Les enfants sont partout, touchent à tout, et on les surveille bien peu.

Cependant, avec beaucoup d'attention, avec un peu de prudence, combien de maux ne pourrait-on pas éviter?

Dr CHS-HENRI DUMAIS

Nos forêts sont-elles inépuisables?

Une grosse controverse est engagée entre ingénieurs forestiers éminents de cette province sur la possibilité ou l'impossibilité d'épuisement de nos territoires boisés. D'un côté, les optimistes, dont l'un des plus en vue est M. Avila Bédard, sous-chef du service forestier à Québec, affirment qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Dernièrement, à Montréal, M. Bédard disait: "D'aucuns ont écrit que nos forêts sont considérablement appauvries et qu'on doit craindre qu'elles ne s'épuisent. Au contraire, elles se repeuplent sans cesse." M. Thomas Maher, ingénieur forestier de Montréal, attaché à l'une des grandes maisons fabricantes de pâtes de bois dans notre province, diffère notablement d'avis et n'hésite pas à se déclarer définitivement dans l'école des

Pessimistes. Du train que nous allons, dit-il, nous marchons vers la ruine prochaine de notre plus riche industrie. S'appuyant sur son expérience (M. Maher a parcouru la majeure partie de nos forêts accessibles depuis dix ans) et sur le témoignage d'autres experts en la matière, le contradictoire de M. Bédard a démontré, dans une série d'articles publiés par le Devoir cette semaine, que les ravages causés à nos forêts par les feux, les insectes, les chablis, etc., sont incalculables et que "dans vingt-cinq ans, la province de Québec n'aura pratiquement plus de bois économiquement possible d'exploitation, à moins que tout de suite on n'améliore les systèmes d'exploitation à outrance qui ont eu cours jusqu'à maintenant, que le gouvernement n'entreprenne et ne paracheve au plus tôt l'inventaire de tous ses terrains sous licence ou qui ne sont pas encore sous licence, pour fonder la dépense en bois des moulins sur la possibilité des forêts; à moins que l'on n'avisé au plus tôt à des moyens plus efficaces pour sauver nos forêts de l'incendie".

Le Devoir lui-même réclame du gouvernement provincial, dans l'intérêt public, un inventaire, un tableau exact de nos forêts entamées ou inentamées. "S'il est vrai, écrit M. Georges Pelletier, que nos forêts sont inépuisables, l'inventaire le dira, et ceux qui prétendent que nous menons notre bien en herbe, de ici vingt-cinq ans, au train où nous allons, le plus clair de nos forêts, aura disparu, ceux-là seront confondus. Et s'il est faux que nos bois doivent durer indéfiniment, il sera grand temps que nous avisions, cet inventaire fait, à protéger ce qui en reste. Dès la prochaine session, conclut M. Pelletier, qu'on vote donc les crédits nécessaires à cet inventaire".

Le Devoir, par la plume de M. Georges Pelletier, y est tout de suite allé d'un piquant argument ad hominem. Voici l'adroite riposte qu'il jetait vivement à la tête des journalistes du Soleil: "Si la feuille aux \$163,000 était le moindre ment habile et honnête, elle se rappellerait que si M. Bourassa n'a pas prévu le lâchage des gens de 1911, il a été le premier à les dénoncer, à les stigmatiser et à les marquer au fer rouge, sitôt qu'ils ont voté, on le sait, avec la plupart de ses amis, du Soleil, sur l'affaire du Kéwatan. Et si le Soleil n'était pas si gaffeur, il éviterait de se faire rappeler que Laurier, pourtant si remarquable par son flair politique, n'a pas pu prévoir que des hommes avec lesquels il marchait depuis des années, qu'il avait fait ministres dans son cabinet, ou qu'il avait tout le temps appuyés du poids de son prestige et de son autorité, le lâcheraient en 1917, les uns pour accepter des places de ses ennemis, d'autres pour entrer dans le ministère de coalition Borden, où ils ont donné la main à M. Meighen, quand il s'est agi de voter la conscription contre le Québec. Et Laurier, nous le supposons, n'a pas prévu non plus, tout comme ses lieutenants de l'opposition, quand, ensemble, ils consentirent à prolonger le terme d'office du parlement élu en 1911, que les conservateurs profiteraient de ce délai pour miner son parti, d'abord, et surtout pour former le fameux ministère unioniste et voter la conscription. Mais ce jour-là, quand il s'agit de prolonger le terme d'office du parlement de 1911, les nationalistes, le Devoir et son directeur se prononcèrent contre ce projet, tandis que le Soleil l'appuya, puisque ses chefs en voulaient. Le Devoir, lui, ne s'est pas recollé aux lâcheurs de 1912. Le Soleil et ses amis se sont recollés eux, aux lâcheurs de 1917, ils ont repris, dans leur parti et le Soleil les a avalés. Qui a donc manqué de prévoyance et de fierté?"

Echec et leçon

Les jeunes libéraux de Québec ne partagent évidemment pas l'enthousiasme que le Soleil manifestait le lendemain des élections du 5 février. L'organe créchard parlait d'immense victoire, d'éclatant triomphe pour le gouvernement Taschereau, malgré les échecs pourtant subis à Montréal et à Québec.

Mercredi soir, à une assemblée de la jeunesse libérale de Québec, M. André Taschereau, avocat, secrétaire de cette association, prononça le principal discours de la soirée. Il expliqua, rapporte l'Événement, les échecs de la campagne de février. "Aux dernières élections", dit-il après avoir rappelé l'époque des victoires libérales faciles (1916-1922) "la face des choses a changé. Les conservateurs ont gagné du terrain, c'est indubitable... Les jeunes libéraux qui ont participé à la dernière lutte manquaient de préparation. Ils n'avaient qu'une connaissance très imparfaite du bien que le parti libéral a fait dans la province depuis quelques années. Les conservateurs, contrairement à nous, connaissaient parfaitement leur affaire. Ils nous ont critiqué vertement. A vous-le sans fausse honte, ce sera pour nous une leçon pour l'avenir: nous n'avons pas été à la hauteur de nos adversaires".

Sans doute, ces explications post-électorales ne sont pas absolument adéquates, mais elles font voir que les jeunes libéraux de Québec comprennent la victoire ministérielle du 5 février autrement que le Soleil et qu'ils n'ont pas envie aujourd'hui, comme le faisaient dédaigneusement un des leurs, le jeune avocat Robert Taschereau, fils d'Alexandre, dans son discours du 20 janvier à Rimouski, de se moquer des "cinq fantassins" qui constituaient avec Arthur Sauvé toute l'opposition conservatrice à la Chambre de Québec.

Poursuivi pour libelle

M. Armand Lavergne poursuit de nouveau le Soleil devant les tribunaux. Le demandeur se plaint d'une note malveillante parue dans ce journal à son adresse. L'action est de \$25,000. Si nous avions une loi de presse qui permettrait aux journalistes de se retrancher, comme M. Sauvé a demandé en vain au gouvernement d'en adopter une à la dernière session, le Soleil ne serait pas, comme ses autres confrères, à la merci de la loi réactionnaire qui régit la presse et l'expose à payer cher le moindre de ses écarts. Mais le Soleil a applaudi de ses maîtres quand ils ont refusé de se rendre à la légitime demande du chef de l'opposition!

Fière réponse du "Devoir"

Le Soleil et ceux de ses lecteurs libéraux que l'esprit de parti aveugle et fanatise reprochent fréquemment à Bourassa d'avoir favorisé l'élection en 1911 de nationalistes de mauvaise foi, qui abdiquèrent toute indépendance, trahirent leurs promesses et la doctrine nationaliste, sitôt élus.

Dernièrement, la feuille aux \$163,000 écrivait en marge d'un article de M. Bourassa: "Songeons donc aux services inappréciables que cet étonnant génie aurait rendus au Canada, par exemple, s'il avait été simplement capable de prévoir que parmi les deux douzaines de candidats tory-nationalistes qu'il appuyait en 1911 et qu'il nous présentait comme des hommes supérieurement doués pour gouverner le pays, tous, à une exception près, trahiraient leurs serments et feraient, au lendemain des élections, exactement le contraire de ce qu'ils avaient promis la veille".

Le Devoir, par la plume de M. Georges Pelletier, y est tout de suite allé d'un piquant argument ad hominem. Voici l'adroite riposte qu'il jetait vivement à la tête des journalistes du Soleil: "Si la feuille aux \$163,000 était le moindre ment habile et honnête, elle se rappellerait que si M. Bourassa n'a pas prévu le lâchage des gens de 1911, il a été le premier à les dénoncer, à les stigmatiser et à les marquer au fer rouge, sitôt qu'ils ont voté, on le sait, avec la plupart de ses amis, du Soleil, sur l'affaire du Kéwatan. Et si le Soleil n'était pas si gaffeur, il éviterait de se faire rappeler que Laurier, pourtant si remarquable par son flair politique, n'a pas pu prévoir que des hommes avec lesquels il marchait depuis des années, qu'il avait fait ministres dans son cabinet, ou qu'il avait tout le temps appuyés du poids de son prestige et de son autorité, le lâcheraient en 1917, les uns pour accepter des places de ses ennemis, d'autres pour entrer dans le ministère de coalition Borden, où ils ont donné la main à M. Meighen, quand il s'est agi de voter la conscription contre le Québec. Et Laurier, nous le supposons, n'a pas prévu non plus, tout comme ses lieutenants de l'opposition, quand, ensemble, ils consentirent à prolonger le terme d'office du parlement élu en 1911, que les conservateurs profiteraient de ce délai pour miner son parti, d'abord, et surtout pour former le fameux ministère unioniste et voter la conscription. Mais ce jour-là, quand il s'agit de prolonger le terme d'office du parlement de 1911, les nationalistes, le Devoir et son directeur se prononcèrent contre ce projet, tandis que le Soleil l'appuya, puisque ses chefs en voulaient. Le Devoir, lui, ne s'est pas recollé aux lâcheurs de 1912. Le Soleil et ses amis se sont recollés eux, aux lâcheurs de 1917, ils ont repris, dans leur parti et le Soleil les a avalés. Qui a donc manqué de prévoyance et de fierté?"

Bourassa et la cause nationaliste ont été trahis sans doute, mais être trahi n'est pas un crime. Et si ses adversaires libéraux le lui reprochent avec indignation ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils condamnent par le fait même Sir Wilfrid parce que le vieux chef s'est vu à un moment critique probablement abandonné par ses principaux et ses plus valeureux lieutenants, les fameux lâcheurs de 1917, dont la plupart se retrouvent aujourd'hui au bercail et sous la houlette de MacKenzie King, aux côtés de M. Ernest Lapointe, de M. Jacques Bureau et de tous les candidats anti-conscriptionnistes élus en 1917 et 1921 à la faveur du soulèvement populaire?

Gras...mais honnête

D'après un conférencier du Rotary Club, M. Fred N. Whitty, les Compagnies de garantie contre la fraude et le vol préfèrent six fois se porter cautions d'un homme marié que d'un célibataire ou... d'un veuf sans enfant. L'expérience, au surplus, a démontré, selon M. Whitty, que les hommes gras sont généralement plus honnêtes que les hommes maigres ou de taille normale. L'obésité serait plus enclin à vivre en proportion de ses moyens et revenus, et à éviter les excès auxquels est porté, de sa nature, le mince ou le maigre.

Il ne faudrait pas conclure de cette théorie que le fait d'avoir la corpulence d'un tonneau ou la taille d'un éléphant est une preuve infaillible d'honnêteté, comme celui d'avoir la

panse creuse et le masque décharné serait l'indice d'un chenapan. Admettons cependant, par compromis et pour ne blesser ni les gras ni les maigres, qu'il y a d'honnêtes gens et de parfaites canailles parmi les uns et les autres, mais qu'il est plus difficile, et partant plus méritoire, aux flûets et aux maigrichons de pratiquer la vertu de probité.

A tout événement, la découverte de M. Whitty tend à porter le coup de grâce à ce diction populaire peu flatteur pour les forts en...graisse et qui s'écrit par ces mots: "gras comme un voleur".

Cincinnati

La panégyriste anonyme de Sir Lomer Gouin à La Patrie, comparait, la semaine dernière, l'ancien premier-ministre à "Cincinnati...sans charrie". Cincinnati sans charrie? Mais alors, pourquoi ce singulier rapprochement avec le célèbre dictateur romain? Il y a eu, dans l'histoire, maints dictateurs qui, comme Sir Lomer, n'avaient pas de charrie et auxquels ce dernier eut pu être comparé avec, décidément, autant d'avantages pour lui-même et moins d'embarras de style pour l'auteur de son panégyrique.

Essex-nord

Dans ce comté de l'Ontario où a eu lieu, après une lutte ardente et contestée, l'élection d'un député pour succéder à l'honorable M. Kennedy, qui vient de mourir, M. A.-F. Healey, le candidat libéral a été élu par 1500 voix de majorité sur son adversaire tory, le colonel Robinson. Aux élections générales, il y a un peu plus d'un an, l'honorable M. Kennedy avait été élu par 7,000 de majorité.

Les conservateurs jubilent et sont enchantés d'avoir ainsi réduit de 5,500 voix l'énorme majorité libérale du 6 décembre 1921. Les libéraux s'estiment, de leur côté, satisfaits du résultat, attendu qu'ils s'attendaient à une substantielle diminution de la majorité de l'ex-ministre des chemins de fer, qui était extrêmement populaire dans son comté d'Essex-Nord, peuplé en bonne partie de Canadiens-français.

Quelques faits au sujet du cancer

Le cancer est une maladie dont on ne se défie pas. S'installant sournoisement chez les hommes et chez les femmes rendus à l'âge moyen de l'existence que par certains signes auxquels on ne prête pas suffisamment d'attention.

Le cancer est une maladie curable si on le découvre assez tôt pour le traiter soit par des moyens médicaux, soit par des moyens chirurgicaux. Par exemple, un grand nombre de cancers de la bouche et de la face guériraient, si dès le début, celui qui en souffre consultait le médecin. De même, toute femme qui présente une tumeur dans un sein, quelque petite qu'elle soit, ou des pertes tenaces et sans raison, vers la quarantaine, devrait se faire traiter.

La perte de l'appétit accompagnée d'indigestions fréquentes, d'amaigrissement et de changement de couleur de la peau, demande une consultation médicale sérieuse.

Il n'y a pas de contagiosité dans le cancer. La cause première de celui-ci est encore inconnue. Des personnes meurent de cancer alors qu'il n'y a aucun cas de cette maladie, chez les ascendants.

Consultez donc votre médecin aussitôt que vous aurez des doutes. Les avis de celui-ci peuvent contribuer à prolonger votre vie de plusieurs années.

Le cancer est en train de devenir une maladie dont on meurt le plus dans la Province de Québec. Dans les derniers 25 ans, les morts dues au cancer ont plus que doublé. Le graphique ci-joint aidera à comprendre jusqu'à quel point le cri d'alarme que l'on jette est justifié.

LE SERVICE PROVINCIAL D'ÉPIGIENIE

Le prochain congrès des bonnes routes

Le dixième congrès annuel de l'Association Canadienne des Bonnes Routes aura lieu en l'hôtel Royal Connaught, à Hamilton, les 11, 12, 13 et 14 juin. Les préparatifs déjà faits indiquent que le succès de cette réunion de tous ceux qui sont intéressés dans les questions de routes et de boulevards, dépassera encore celui qui fut obtenu par les précédents, à cause de sa grande utilité pratique. Les congrès précédents

de l'association ont été tenus dans des grands centres du Dominion, d'un côté à l'autre, et, sans le moindre doute, ils ont beaucoup fait pour encourager la construction et l'entretien convenable des routes améliorées.

Plusieurs provinces et villes ont invité le Dixième Congrès à siéger dans leurs limites, mais les membres du comité exécutif de l'association ont décidé que, cette année, la réunion devait avoir lieu dans une partie centrale du Canada afin de la rendre également accessible aux délégués de l'Est et de l'Ouest, à cause du caractère extrêmement important du programme qui doit être discuté.

La ville de Hamilton n'est pas seulement située à un point central mais elle est en outre considérée comme le noyau du superbe système de boulevards qui, depuis quelques années, ont été construits dans l'Ontario, et comme le trail de construction des routes nouvelles y progresse encore, les délégués auront l'occasion d'assister à des démonstrations pratiques des meilleures méthodes de construction. En plus de cela, Hamilton est admirablement situé au point de vue pittoresque et, comme le congrès se tient en juin, les délégués, entre les séances d'affaires, auront l'occasion de visiter le merveilleux district pour la production des fruits et les Chutes Niagara. Du même coup, ils pourront juger, tout en voyageant sur les routes modernes, les immenses avantages que l'on peut retirer des moyens de communication améliorés. Ainsi, l'agréable sera combiné aux affaires d'une manière on ne peut plus efficace, car les délégués, après avoir entendu les ingénieurs et entrepreneurs leur expliquer comment les routes ont été construites et combien elles ont coûté, pourront immédiatement voir les résultats. Ils constateront que l'attention voulue a été accordée à la largeur des boulevards, à l'élimination des pentes et courbes, et particulièrement, au traitement de la surface, le résultat étant un système répétant remarquablement aux besoins commerciaux et industriels d'un district dont la population est dense. Deux après-midis et deux soirées sont consacrées, par les officiers, pour des voyages d'inspection dans le district, et comme ce sera au mois de juin, cette perspective ne manque pas d'être attrayante pour tous.

Le Sacre de Mgr Ross

Nominations ecclésiastique

Mgr de Maria sera l'évêque consacré.—Sermon par Mgr Mathieu.—Mgr Matte devient vicario-général du nouveau diocèse.—Autres nominations.

Son Excellence Mgr le délégué apostolique sera le prélat consacré au sacre de Mgr Ross, évêque élu de Gaspé. Le sermon de circonstance à cette occasion sera prononcé par S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina. Nous avons déjà dit que la consécration épiscopale de Mgr Ross aura lieu le 1er mai, dans la cathédrale de Rimouski. Plusieurs archevêques ont déjà accepté l'invitation d'assister à cette cérémonie.

Aux Chevaliers de Colomb

Rivière-du-Loup, 1er Mars 1923

Les Officiers et les membres du Conseil Rivière-du-Loup ont l'honneur de vous inviter, vos Officiers et vos Membres, à l'Initiation des Candidats de ce Conseil, laquelle aura lieu.

Le Dimanche, 11 Mars 1923
A la Salle de l'Hotel-de-Ville, rue Lafontaine.

Le premier Degré sera conféré à 2hres p.m.
Le Deuxième à 4 hres p.m.
Le troisième à 8hres p.m.

Fraternellement à vous,
Léo Bérubé,
Grand Chevalier.

ST-ANACLET

Madame Fortunat St-Laurent, de St-Anaclet, est partie pour Montréal afin d'assister aux ouvertures de modes pour les chapeaux du printemps. Elle sera de retour dans une quinzaine de jours et sera alors en mesure de fournir à sa nombreuse clientèle, les plus jolis chapeaux pour la saison.

Résolutions des Fermiers-Unis

(Suite)

Engrais naturels.

ATTENDU qu'il se produit à Montréal des quantités énormes d'engrais naturel;

ATTENDU que du point de vue sanitaire, le conseil de ville a tout intérêt à faire enlever rapidement ces engrais;

ATTENDU que ces engrais sont présentement monopolisés;

ATTENDU que le prix exigé pour ces engrais est, quand on y additionne les frais de transport par chemins de fer, pratiquement prohibitif;

ATTENDU que l'emploi libéral de ces engrais aurait pour effet d'augmenter la production en faveur du consommateur et en même temps des compagnies de transport;

IL EST RESOLU qu'un comité soit nommé pour s'aboucher avec les autorités du conseil de ville et les autorités ferroviaires pour voir à obtenir une réduction du prix de vente de même que des frais de transport.

L'économie

ATTENDU QUE la dette du Canada a augmenté, l'année dernière, de \$42,000,000;

ATTENDU QUE la dette totale du Canada est aujourd'hui de \$2,400,000,000;

ATTENDU QUE les taxes au Canada sont rendues au maximum et qu'il ne saurait être question d'en imposer de nouvelles sans ruiner l'agriculture, l'industrie et le commerce du pays;

ATTENDU QU'il importe que nous sortions de l'état financier déplorable où nous nous enlisons depuis quelques années;

IL EST RESOLU que l'Association des Fermiers-Unis de Québec rappelle au gouvernement fédéral qu'il doit pratiquer l'économie sous toutes ses formes et jusqu'à ce que l'équilibre financier du pays soit rétabli et éviter de s'aventurer dans des projets comme, par exemple, la canalisation du St-Laurent, qui ne serait d'aucun profit pour la majorité des citoyens de ce pays.

LA BEAUTÉ

Parlons de la beauté physique des femmes; c'est probablement celle qui vous intéresse le plus.

La femme d'une beauté parfaite—qui se rencontre rarement—se conserve moins longtemps qu'une jolie femme. Ayant comme qualités la perfection des lignes et la fraîcheur du teint, le temps, ce mauvais lustrer, passe vite sur un visage parfait ses méchantes griffes. Et puis une belle femme est souvent prétenueuse, arrogante et capricieuse. Se suffisant à elle-même et se complaisant dans l'encens des louanges et la cour de ses adorateurs, elle étouffe son cœur, pour éviter ceux des autres. Madame Récamier, d'une beauté impeccable, n'eut, dit-on, que des amours platoniques.

Rien de plus charmant qu'un visage de jolie femme, avec de petits défauts qui brisent la monotonie de la régularité des traits. En un mot, une belle femme est une statue, tandis qu'une jolie femme est une reine délicate, tendre et généreuse pour ses sujets qui sont rarement infidèles.

LISETTE.

(L'Événement)

Aux Chevaliers de Colomb

Rivière-du-Loup, 1er Mars 1923

Les Officiers et les membres du Conseil Rivière-du-Loup ont l'honneur de vous inviter, vos Officiers et vos Membres, à l'Initiation des Candidats de ce Conseil, laquelle aura lieu.

Le Dimanche, 11 Mars 1923
A la Salle de l'Hotel-de-Ville, rue Lafontaine.

Le premier Degré sera conféré à 2hres p.m.
Le Deuxième à 4 hres p.m.
Le troisième à 8hres p.m.

Fraternellement à vous,
Léo Bérubé,
Grand Chevalier.

ST-ANACLET

Madame Fortunat St-Laurent, de St-Anaclet, est partie pour Montréal afin d'assister aux ouvertures de modes pour les chapeaux du printemps. Elle sera de retour dans une quinzaine de jours et sera alors en mesure de fournir à sa nombreuse clientèle, les plus jolis chapeaux pour la saison.

Le record sur lequel nous nous appuyons pour solliciter votre confiance

QUAS un seul client du Crédit-Canada, Limitée, depuis son organisation en 1910, n'a perdu un dollar soit en capital soit en intérêt. Tous, au contraire, ont fait de l'argent. Il n'y a pas que notre compagnie qui a fait de l'argent, comme en fait foi le certificat des auditeurs qu'on lira plus bas, nous avons aussi fait faire de bons profits à tout épargnant qui a bien voulu nous confier ses fonds et ce, depuis que la Compagnie fait des affaires. C'est là le record sur lequel nous nous appuyons pour vous demander de bien examiner les mérites de l'offre que nous vous faisons ici, offre qui comporte tous les avantages du bon placement avec la garantie du capital et le rendement élevé.

NOUVELLE EMISSION

\$400,000

Compagnie Crédit-Canada, Limitée

(Incorporée conformément aux lois de la Province de Québec)

Siège Social: MONTREAL

Actions privilégiées et participantes 8% cumulatif

avec certificat de participation au surplus du profit, en part égale, avec les actions ordinaires après que ces dernières auront reçu un dividende de 8%.

CAPITALISATION DE LA COMPAGNIE

Actions ordinaires	Autorisées \$200,000	Emises et payées \$200,000
Actions privilégiées et participantes, 8% cumulatif		
—Valeur nominale \$10.00	800,000	

DIRECTEURS

HON. H. B. RAINVILLE, Président,
Ex-Président, La Cie d'Assurance Mont-Royal,
Directeur, Montreal Light, Heat & Power.

LUC ROCHEFORT, Directeur Gérant.

E. A. OUMET, Vice-Président
Directeur, La Cie d'Assurance Mont-Royal
Président, Greater Montreal Land

AUDITEURS
Lortie, Gauthier & Dufresne

BANQUIERS
Banque d'Hochelega Banque Provinciale

AVISEURS LEGAUX
Béique & Béique

Bureau chef: 145, rue St-Jacques, Montréal

CHAMP D'ACTION DE LA COMPAGNIE

La Compagnie Crédit-Canada, Limitée, achète et vend des émissions d'obligations de gouvernements, de cités et villes, de commissions scolaires et de fabriques, de compagnies d'utilités publiques et industrielles.

Elle opère un commerce de valeurs de placements sur des bases solides de manière à répondre aux besoins des municipalités et des industries de la Province de Québec.

Cette institution qui existe depuis treize ans a eu comme-Présidents, Feu l'Honorable Juge Aldéric Oumet, Ex-Président de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et l'Honorable H. B. Rainville, Président actuel de la compagnie.

Depuis son incorporation, la Compagnie Crédit-Canada, Limitée, a joué un rôle très important sur le marché monétaire de la métropole du Canada; elle a financé de ses propres ressources plusieurs grandes émissions d'obligations municipales de la Province de Québec, entre autres une émission de \$1,500,000, des Ecoles Catholiques de Montréal, etc.; elle fut un facteur considérable dans le développement de la Ville de Mont-Royal, située au pied de la montagne de Montréal, ayant prêté à cette municipalité au début \$1,100,000 sur obligations. Lorsque certaines municipalités sur l'île de Montréal se trouvèrent financièrement embarrassées pendant la période de guerre, dû à une extension prématurée de leurs travaux publics, la Compagnie Crédit-Canada, Limitée, avança à ces corps publics près de \$1,000,000, pour leur permettre de faire face aux difficultés, empêchant ainsi la dépréciation du crédit des autres municipalités de la Province de Québec.

Le Crédit-Canada, Limitée, prêta ensuite son appui à la création de la Commission Métropolitaine de l'île de Montréal qui rend toutes les cités et villes sur l'île de Montréal responsables les unes pour les autres.

Les services de Crédit-Canada, Limitée, et de son personnel furent réquisitionnés par le gouvernement fédéral pour le prélèvement des emprunts de guerre auxquels elle et les officiers en charge de ces emprunts firent souscrire près de \$10,000,000, dans la Province de Québec.

La Compagnie Crédit-Canada, Limitée, a été un grand facteur dans le développement de la Métropole. On la trouve identifiée à la finance des grandes entreprises commerciales qui font le bien et l'honneur de la Province de Québec; entreprise telle que l'Hôtel Mont-Royal, construit récemment, représentant un actif de \$17,095,070.64, et qui est un magnifique succès financier.

La Compagnie Crédit-Canada, Limitée a vendu durant ses treize années d'existence des millions de dollars de valeurs de placements sur lesquelles ses clients n'ont jamais perdu un dollar en capital ou en intérêts.

ACTIONS PRIVILEGIEES ET PARTICIPANTES

Les actions privilégiées sont non cotisables; elles sont vendues à un seul prix, à tous y compris les directeurs. Aucune des dites actions ne sera vendue à entre des dites actions servira exclusivement au capital de roulement de la compagnie. Les seules dépenses incidentes à la présente émission et qui seront démontrées dans les livres de la compagnie seront celles du coût des amendements à la charte, les dépenses de publicité, de voyages, de commissions payées aux agents pour la souscription des actions, le tout devant être maintenu à un minimum absolu.

SECURITE DU PLACEMENT

Les actions privilégiées sont privilégiées sur l'actif et les profits de la compagnie. Le capital de la compagnie étant placé exclusivement dans des obligations de gouvernements, de cités et de villes, de municipalités scolaires, de fabriques, ou autres valeurs de tout premier ordre dont la sécurité est soigneusement établie tant au point de vue légal qu'au point de vue financier, ceci constitue une garantie que chaque dollar versé sur les actions privilégiées est parfaitement sauvegardé, étant toujours représenté à l'actif de la compagnie par un montant équivalent d'obligations municipales, ou d'autres valeurs absolument sûres, facilement négociables, et qui est productif d'intérêt indépendamment des bénéfices qui peuvent être réalisés sur les opérations de la compagnie.

Une compagnie du genre de celle-ci bien administrée n'a en égalité besoin que de peu de capital, si ce n'est que pour offrir la garantie de solidité nécessaire à ses engagements. Les achats d'émissions ne sont faits qu'après un examen minutieux de la légalité des titres achetés et consistent toujours en obligations hypothécaires ou autres valeurs dont la sécurité est établie. Assez souvent la compagnie peut revendre, parmi sa nombreuse clientèle, la totalité des émissions achetées avant même d'en avoir pris livraison, de sorte que son capital ne sortant que rarement de la caisse, on peut ajouter aux profits inhérents à l'entreprise, l'intérêt réalisé sur le placement des capitaux de la compagnie.

ADMINISTRATION

La Compagnie est administrée par MM. E. A. Oumet et Luc Rochefort, Gérants-Conjoints depuis bientôt cinq ans, aidés des conseils de l'Honorable H. B. Rainville, MM. Oumet et Rochefort sont sous contrat avec la compagnie pour une période de dix années à compter du 1er février 1923, au salaire maximum de chacun \$5,000, par année. L'Honorable H. B. Rainville, Président ne reçoit aucun salaire.

PERSPECTIVES DE PROFITS EN PLUS DE 8% POUR LES ACTIONNAIRES PRIVILEGIES

Les achats consistant toujours d'obligations municipales, hypothécaires ou autres valeurs absolument liquides, le capital de la compagnie peut être tourné avec grande rapidité, même une fois par mois, avec un profit net variant de 1% à 10% sur chaque transaction.

Depuis son incorporation, la Compagnie Crédit-Canada, Limitée, a toujours été une source de revenus quasi-extraordinaire. Les opérations des quatre dernières années le prouvent d'ailleurs conclusivement. Le profit net dans cet espace de temps ayant été de 2040% sur le capital employé ou \$10% par année en d'autres termes les profits nets furent égaux à \$2,040, pour chaque \$100.00 de mise. La compagnie estime qu'elle pourra faire pour ses actionnaires dans l'avenir ce qu'elle a fait pour eux dans le passé, et qu'elle pourra atteindre le record de ses meilleures années.

APPEL SUR LE CAPITAL

Tel qu'énoncé dans la formule qui fait partie de ce prospectus, un versement initial de (30%) \$3.00 par action de la valeur nominale de \$10.00 doit accompagner chaque souscription, suivi d'un versement de (30%) \$3.00 par action payable le 1er mai 1923.

L'intention présente n'est pas de faire d'autres appels mais de compléter graduellement le capital à même les bénéfices. Dans tous les cas, aucun appel additionnel ne dépassera 10% du montant souscrit et après avis d'au moins 60 jours pour chaque appel.

SOUSCRIPTIONS

Des souscriptions pour au moins cinq actions de \$10.00 seront reçues jusqu'au 1er avril 1923 à midi, et la compagnie se réserve le droit au cas où la demande dépasserait le montant offert de réduire au pro-rata les plus forts montants après avoir donné la préférence aux actionnaires inscrits pour \$1,000, au moins. La compagnie acceptera en paiement des versements à faire sur le capital souscrit, des obligations de tous Emprunts de Guerre de la Puissance du Canada et des obligations municipales de la Province de Québec au prix du marché.

Les commandes peuvent être envoyées par téléphone ou télégraphe à nos frais.

CREDIT-CANADA, LIMITEE

145, rue St-Jacques, Montréal

Etablie en 1910

MAIN 4735-4736
MAIN 2545-2520

Couper et mailles

Formule de souscription

LA COMPAGNIE CREDIT-CANADA, LIMITEE

Je demande et m'engage par la présente, à souscrire, au pair, à actions privilégiées et participantes 8% cumulatif de la valeur nominale de \$10.00 du capital-actions de la COMPAGNIE CREDIT-CANADA, LIMITEE, avec certificat de participation au surplus des profits qui devront être divisés en parts égales entre les capital-actions privilégiées et les capital-actions ordinaires après que ce dernier aura reçu un dividende de 8% et a payé comptant 30% du montant qui me sera alloué et 30% le 1er mai 1923.

Je conviens aussi de faire un versement additionnel de 10% (s'il est appelé) qui pourra être considéré comme prime si les circonstances l'exigent à la suite d'un avis d'au moins 60 jours.

Signé ce jour de

Témoin

VOYAGE TRANSCONTINENTAL

Dans un pays comme le nôtre le confort des passagers doit être pris en considération lorsqu'il s'agit d'un voyage Transcontinental. La distance de Montréal à Vancouver par le Chemin de Fer National est de 2,937-5 milles—un voyage d'un peu plus de quatre jours constamment sur le train—. Dans les conditions de transport moderne ce voyage à bord du "Continental Limitée" peut être envisagé avec plaisir. Rien n'a été oublié pour y rendre la vie confortable: les wagons-lits modernes sont aménagés de grandes cabines qui vous assurent des nuits pleines de repos, les wagons-observatoires sont abondamment pourvus de revues populaires et de livres choisis, les wagons-réfectoires fournissent un service à nul autre pareil. Le "Continental Limitée" part de Montréal à 9.00 p.m. tous les jours, d'Ottawa à 12.30 p.m. (minuit) en route par North Bay, Cochrane, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. De Québec, le rendement se fait, soit à Montréal par le "Montreal" laissant la Gare du Palais à 1.20 p.m. tous les jours et arrivant à Montréal à 6.20 p.m., ou à Cackrane par le Transcontinental laissant la Gare du Palais à 5.15 p.m. lundi, mercredi et vendredi. Le raccourcement se fait à Winnipeg pour tous les centres importants de l'Ouest du Canada.

Pour plus amples informations, réservations, et pamphlets illustrés décrivant la route à suivre par ce train splendide veuillez vous adresser à M. S.-J. Nostor, Agent de la ville, 10 Rue Ste-Anne, Québec, ou à n'importe lequel des Agents du Chemin de Fer National.

Bébé Pleure-t-il?

Il est souvent difficile d'en trouver la cause: ça peut être les dents ou l'estomac, mais, dans de nombreux cas, c'est une irritation de la peau aggravée par l'emploi d'un savon ordinaire.

Le remède alors est des plus simples. Des heures de souffrance, pendant des nuits entières, ont été évitées par des mères qui ont exigé et employé le Savon "Baby's Own Soap."

Certes, il coûte un tout petit peu plus cher que d'autres, mais quatre générations de mères canadiennes sont là pour attester de sa pureté, de son action bien-faisante sur la peau délicate des bébés et du subtil parfum de fleurs qu'il laisse lorsque bébé sort de son bain.

Cela vaut vraiment la peine de payer 15 sous le morceau (un petit peu moins si vous achetez une boîte de 3 morceaux) prix de détail du "Baby's Own Soap."



UNE COUVERTURE OU UN LAMBRIS DE Bardeaux d'Amiante

Si vous saviez devoir dépenser de l'argent tous les deux ou trois ans pour réparer une couverture ou un lambris, en employant des matériaux communs, en feriez-vous l'achat.

Peinturer c'est réparer.

Les bardeaux d'Amiante se vendent à prix raisonnable, et se posent très bien sur vieux clabord ou bardeaux de bois.

Circulaires et Catalogue Gratis.

La Cie Manufacturière d'Amiante
78 RUE ST-PIERRE, QUEBEC, P. Q.

Calendriers 1924

Notre atelier, spécialement outillé pour faire les calendriers, est à préparer les échantillons pour l'année 1924. Ils seront prêts vers la fin de janvier. Ne donnez donc pas votre commande à une maison étrangère sans considérer les avantages que nous vous offrons.

- Vous avez le même choix que partout ailleurs.
- Vous êtes certain que la teneur de votre annonce sera sans faute et bien française.
- Vous évitez de lourds frais de port.
- Et vous avez la satisfaction d'encourager un établissement de chez vous.

Imprimerie Générale de Rimouski

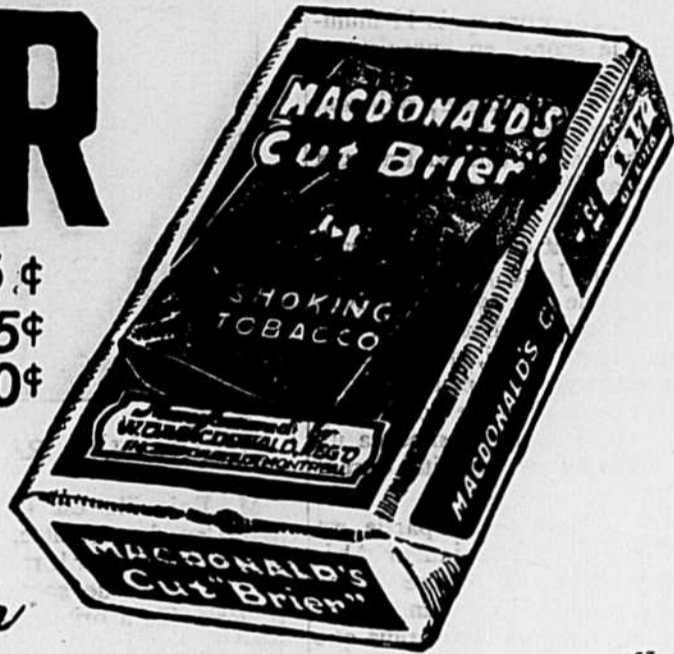
RED ROSE

Le **CAFÉ** qui satisfait les personnes difficiles.

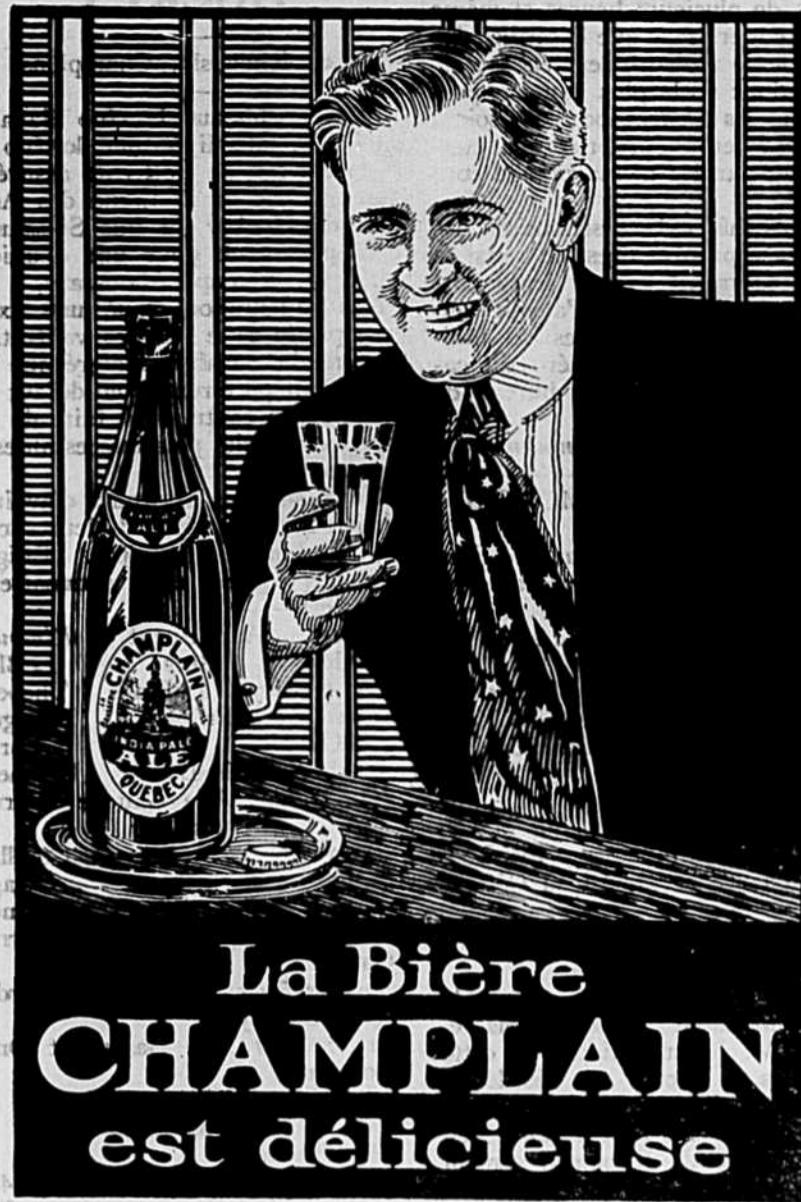
Cultivé avec le grain du vieux java rare et du moka d'autrefois.

MACDONALD'S BRIER

1/2 lb. Paquets — 15¢
1/2 lb. Paquets — 25¢
1/2 lb. Boite — 80¢



Le Tabac avec un cœur



La Bière **CHAMPLAIN** est délicieuse

PACIFIQUE CANADIEN

4 TRAINS RAPIDES

COURSE DE 5HRES ENTRE

QUEBEC ET MONTREAL

DE LA GARE DU PALAIS
"Le Frontenac" Départ: 1.30 p.m. tous les jours.
Arr. Montréal (G. Windsor) 6.30 p.m.
"Le Viger" Départ: 4.40 p.m., dimanche excepté.
Arr. Montréal (G. Viger) 9.40 p.m.
Retour de Montréal (G. Windsor) 9.00 a.m., tous les jours.
Retour de Montréal (Gare Viger) 5.00 p.m., dimanche excepté.
Wagon-salon observatoire et wagon-restaurant

DEPARTS SUPPLEMENTAIRES
9.00 a.m. dim. exc. pour Montréal (G. Viger) Wagon-salon observatoire à buffet.
11.55 p.m. tous les jours pour Montréal (Gares Viger et Windsor) Wagons-Lits à compartiments éclairés à l'électricité.
Retour de Montréal (Gare Viger) 9.45 a.m., dimanche excepté
Retour de Montréal (Gare Viger) 2.30 p.m. dim. seulement.
Retour de Montréal (Gare Viger) 11.55 p.m. tous les jours.
Retour de Montréal (Gare Windsor) 11.30 p.m. tous les jours.

Le service du Pacifique Can. ne souffre aucune comparaison IL EST INSURPASSABLE

BUREAUX—30, rue St-Jean. Tél: 93.
DES BILLETS—Château-Frontenac Tél: 1840 QUEBEC
—Gare du Palais Tél: 663

C.-A. LANGEVIN, Agent du Trafic-Voyageurs.

PROPRIETE A VENDRE

La propriété de M. Epiphane Rioux (terrain et bâtisses dessus construites), située avenue Lepage, à proximité de la gare. S'adresser à EUDORE COUTURE, notaire, rue de l'Évêché, Rimouski. 1m.

GAGNON & VALLEE

ETABLISSEMENT DE GALVANOPASTIE EN TOUS GENRES

Nickelage, Argenture et Dorure. Accessoires d'Automobiles, Coutellerie, Ornements d'Eglises, Etc. REMIS A NEUFS

Ouvrage exécuté très promptement, à prix modérés.
Rue St-Germain, - Rimouski.
PRES DE L'EGLISE.

A NOS LECTEURS

Des abonnés au *Progrès du Golfe* s'adressent fréquemment à la rédaction de ce journal pour affaires concernant exclusivement l'Imprimerie Générale de M. S. Vachon et sont surpris de ne point recevoir de réponse ou de n'en recevoir qu'après un temps parfois prolongé. On devrait pourtant comprendre que le *Progrès du Golfe* n'a rien à voir aux affaires de l'établissement Vachon qui l'imprime comme il imprime n'importe quoi pour n'importe qui. Il est évident que si l'on s'adresse au directeur de notre journal pour commandes d'impression de circulaires ou de cartes mortuaires, etc., ce n'est pas le moyen direct et expéditif d'obtenir ce que l'on désire, le directeur du *Progrès du Golfe* n'allant à l'Imprimerie qu'une ou deux fois la semaine. Qu'on s'adresse donc en pareils cas et pour de telles fins à l'Imprimerie Générale qui... imprime, et non au *Progrès du Golfe* qui... s'y fait imprimer comme d'autres publications et les autres clients de l'Imprimerie.

AFFRANCHISSEZ SUFFISAMMENT

Prière à tous ceux qui nous écrivent d'affranchir suffisamment leurs lettres. A défaut de quoi, nous les refusons.

Agence de Voyages

Arthur S. LAWSON
Pointe-au-Père

Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St. John, New-York, Pte-au-Père.

Votre patronage respectueusement sollicité.

Pour vos impressions en tous genres, tel que

Lettres, Enveloppes, Factures, Etat de Comptes, Etc., Etc.,

Adressez-vous à

L'Imprimerie Générale de Rimouski

Casier Postal 236

RIMOUSKI, Qué.

PEU DE MEDICAMENTS ont, dans la Tuberculose, autant d'efficacité que le

Sirop iodotannique

Du Dr. Pourtier de Paris

Son emploi est particulièrement indiqué chez les enfants pour remplacer l'Huile de Foie de Morue, si indigeste et les divers Toniques dont l'activité est douteuse.

W. BRUNET & CIE LTEE
PHARMACIENS EN GROS
70 rue Laliberté
PHARMACIE LE DETAIL
139 rue St. Joseph, Québec

adressez-vous au Pacifique Canadien. M. C. A. Langevin, le directeur de l'agence de voyage à Québec, (Gare du Palais ou 30 rue Saint-Jean) sera heureux de vous fournir tous les renseignements concernant les départs, tarifs, passeports, visas, billets de retour, et de vous assurer l'organisation complète d'un voyage de ce genre, avec tout le confort et la sécurité désirables.

TERRE A VENDRE

260 arpents de terre, bois dessus, 1-2 mille de l'église et de la beurrerie, grand et beau verger, bonne bâtisse, l'eau à l'aqueduc, voitures d'été et d'hiver, lieuse, faucheuse, moulin à battre vanner, etc. bon troupeau d'animaux. A part un circuit de 45 arpents de terre neuve, un peu de bois dessus, grange neuve. Prix \$10,000 dont \$5000 comptant et la balance par paiements faciles. Vente pour cause de vieillesse. Pour tout renseignement s'adresser à DAME ELZEAR DUMAIS, St-Joseph de Lepage. j.n.o.

PERDU

Un collier en perles blanches a été perdu, il y a à peu près un mois, à partir de chez M. William Marmen à venir au palais de justice. Prière à celui qui l'a trouvé de le rapporter à l'imprimerie ou à la Pharmacie du Dr Moreault.

A VENDRE OU A LOUER

Une bonne et jolie maison récemment finie, à louer ou à vendre avec le terrain; une autre maison bien logeable, à louer ou à vendre aussi avec le terrain; 3 lots à bâtir aussi; tout cela à de bonnes conditions. S'adresser à LOUIS ISABELLE Entrepreneur, Rimouski.

ATTENTION

FERME A VENDRE

1 ferme de 350 arpents située dans la paroisse de Ste-Croix de Dunham, tout près du village, avec tout le roulant moderne complet.

26 vaches à lait, 3 chevaux, cochons, poules, etc.
Bien bâtie, maison en brique avec cave cimentée, fournaise à air chaud, chambre de bain. L'eau chaude et l'eau froide à la chante-pleure. Grange et étable 106 pieds x 33 pds.; bon silo, plancher en béton, écurie 36 x 48, porcherie 26 x 30. L'eau à la chante-pleure dans toutes les bâtisses, et aussi plancher en béton. Poulailler, laiterie, hangar à grain et

hangar à foin. Les instruments. Sucrerie, 1200 érables. Aussi gros verger. Avec toute la récolte de grain et patates. Sera vendue à bonnes conditions sans réserve. J'accepterai en acompte magasin, maison de ville ou village, ou une petite ferme. Pour détails, adressez-vous à

LUC LIZOTTE,
Dunham, Missisquoi, Qué.

FERME A VENDRE

1 ferme de 100 arp. située Ste-Croix de Dunham, terre voisine du village, bien bâtie. L'étable arrangée pour 30 têtes avec plancher en béton, l'eau à la pompe, Bon roulant, 14 vaches, 1 boeuf, 2 chevaux, cochons, poules, etc., bonne sucrerie et plusieurs jeunes arbres fruitiers. Le tout sera vendu sans réserve. Pour plus amples détails adressez-vous à

LUC LIZOTTE,
Dunham, Comté de Missisquoi, Qué.

FERME A VENDRE

1 ferme située à St-Luc de Lamothe (Abitibi), contenant 500 arpents de terre. L'église est au centre de cette ferme. 150 en culture. La maison est de 26 x 28 avec bonne cave. Une grange de 42 x 42; une autre grange 50 x 28.

Je vendrai en bloc ou séparément Pour détails, adressez-vous à

LUC LIZOTTE,
Dunham, Comté de Missisquoi, Qué.

Faites bouillir une tasse de Coler King

Un "thé" fait des herbes et des racines de la Nature—le meilleur laxatif et dépuratif du sang que vous puissiez vous procurer. Il nettoie doucement le système, le débarrasse de toute impureté, met fin aux maux de tête, etc. Paquets de 30c et 60c. chez tous les pharmaciens.

Une Toux Diphtérique

remplit d'effroi le cœur d'une maman. Par précaution, ayez à votre disposition une bouteille de Shiloh, le remède d'urgence. Quelques gouttes rendent instantanément la toux plus facile, et, prise régulièrement, elles amènent un soulagement complet. 30c, 60c et \$1.20 chez tous les pharmaciens.



Librairie Victor Grenier

34 Boulevard St-Laurent
MONTREAL, - CANADA
Dernières publications de Paris
Spécialité: Pièces de Théâtre pour amateurs et professionnels
Assortiment complet de ROMANS POPULAIRES
Catalogues envoyées sur demande

H. P. HOULD

COMPTABLE PUBLIC
RIMOUSKI, Qué.
Audition Municipale et Commerciale, Organisation de système de livres. Préparation de rapports pour Impôt sur le Revenu. Dissolution de Sociétés.
Expertise et Collection, etc.
Achat et Vente de Bois à commission.
Boite Postale 82 - Tél. 68

IREZ-VOUS EN EUROPE—CET HIVER?—

Si vous caressez ce projet, ayez la prévoyance de vous renseigner et de retenir vos places de paquebots, car tout indique que la demande d'accommodation sera des plus actives.

La liste des départs d'hiver des Compagnies de navigation circulant du Canada et des Etats-Unis vers la France, la Belgique, l'Angleterre, l'Italie, etc., est maintenant disponible; elle vous offre un choix de départs fréquents avec des tarifs à la portée de toutes les bourses.

Que ce soit pour une croisière, ou tout simplement un séjour à Paris, à Rome, à la Riviera ou ailleurs,

CARTES D'AFFAIRES

Avocats
R. E. ASSELIN, LL.L.
— AVOCAT —
RUE DE LA STATION - RIMOUSKI

SASSEVILLE & GAGNON
AVOCATS—Avenue de la Cathédrale,
Rimouski.—Téléphone 102.—Éléazar Sasseville, LL.L.—P. Emile Gagnon, LL.L.

GARON & JESSOP
— AVOCATS —
Bureaux voisins de chez M. Adélaïde Rioux
marchand-cordonnier
RUE DE LA STATION
A. P. GARON, C. R. J. J. JESSOP, LL.B.

Perrault Casgrain, LL.L. — Amédée Caron, LL.L.
CASGRAIN & CARON
AVOCATS - BARRISTERS
Hon. Aug. TESSIER, C. R.
Conseil
Bureau: Edifice de la Banque Nationale
RIMOUSKI, P. Q.

J.-B. LAVOIE, LL.L.
AVOCAT
Ancien bureau de Sasseville & Gagnon
Av. de la Cathédrale, RIMOUSKI

GERARD SIMARD, LL.L.
— AVOCAT —
AVENUE DE LA CATHEDRALE,
RIMOUSKI.

Notaires
L. de G. BELZILE, LL.B.,
NOTAIRE, Edifice de la Banque Nationale,
Avenue de la Cathédrale, Rimouski

EUDORE COUTURE, LL.L.
— NOTIRE —
Rue de l'Évêché
Rimouski.

Médecins
DR Z. VEZINA
Ex-Bièvre des Hôpitaux de Paris.
Médecin à l'Hôpital de Fraserville.
— Spécialité —
Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.
Bureau: 165 rue LaFontaine, Rivière-du-Loup, Qué. Tél. Kamouraska 325.
Heures de bureau: 10hrs à 11.30 a. m.
2hrs à 5 hrs p. m.

DR. L. T. LAVOIE
Chirurgien Dentiste
B. P. 127. RIMOUSKI

PIERRE LEVESQUE
— ARCHITECTE —
Architecte des nouveaux édifices du
Séminaire de Rimouski.
Bureaux: 115 St-Jean, Québec.

OSCAR BEAULE
ARCHITECTE A.A.P.Q.
21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. LeMay

CAMILLE ROSS
Comptable-Verificateur
Auditions municipales et commerciales. — Organisation de systèmes de comptabilité appropriés à tous genres d'affaires. — Collection de comptes. — Fait également le commerce de bois.
RIMOUSKI, P. Q.

Dr J. A. PINAULT, L.D.S.
Chirurgien-Dentiste
Professeur à l'Université de Montréal.
SATISFACTION GARANTIE
2602 Ste-Catherine Est,
Tél. Luss. 2709 - MONTREAL.

DR R. BELANGER
Médecin Chirurgien
a ouvert son bureau chez Joseph Lepage, charron, rue du marché. Consultation à toutes heures.

A RIVIÈRE DU LOUP
Docteur Antonio Paradis
— Médecin-chirurgien —
Ex-élève en chirurgie des hôpitaux de New-York et de Philadelphie. Chirurgie générale. Rayon X.

Dr. J. M. GUEVIN
Médecin Vétérinaire
Téléphone 110, Rimouski.
Toutes les maladies chez les animaux sont traitées avec le plus grand soin par les procédés les plus récents.

Brousseau & Groleau

Comptables Licenciés
Syndics Autorisés
Comptabilité de toutes sortes
Organisation de Compagnies ou autre
Auditions Municipales
Faillites ou Liquidations.
111 Rue St-Joseph - QUEBEC.

R. Ernest Lefavre, L.I.C., C.C.A. J. Art. Gagnon
LEFAIVRE & GAGNON
SYNDICS AUTORISÉS
AUDITEURS & LIQUIDATEURS
DE FAILLITES
147, Cote de la Montagne
QUEBEC. (Edifice Bossé)

Représentant pour le district:
CAMILLE ROSS - RIMOUSKI, P. Q.

ALPH. GAMACHE
PLOMBIER, FERBLANTIER
ET ELECTRICIEN
Représentant "Delco Light"
Spécialité: Appareil de chauffage à eau chaude, air chaud ou vapeur.
Avenue de la Cathédrale

Au conseil municipal

Lundi le vingt-six février mil neuf cent vingt-trois, à une séance générale du conseil municipal de la ville de Rimouski, tenue par ajournement de la séance générale du dix-neuf février courant, au lieu ordinaire des séances de ce conseil, à 8 heures p.m., sont présents monsieur le maire L.-J. Moreault, M. D., et messieurs les conseillers Alphonse Bellavance, Martin J. Lepage, Charles Garon, Camille Bérubé, Edward-M. Helleur et Léopold-R. D'Anjou, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Les procès-verbaux des 12 et 19 février courant sont lus et adoptés. Communication est donnée de l'avis spécial signifié aux membres du conseil absents à la séance du 19 février courant.

Le conseil reçoit le rapport de l'officier-rapporteur pour les dernières élections de cette municipalité.

Proposé et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés, savoir:

Frais et honoraires des élections, \$68.20; Liste de paye No 25, \$94.55; No 26, \$65.50; No 27, \$142.00; Mechanics Supply Co., \$1.66; British Canadian Ins. Co., \$138.75; J.-Bte Fillion, \$98.00; Joseph Thibault, \$20; Talbot Ltée, \$29.90; London Concrete Mchy, 0.11.

Après lecture faite d'une lettre de l'Imprimerie Générale de Rimouski, donnant le détail du compte re impression des dernières obligations de cette ville, il est proposé par M. le conseiller Helleur, secondé par M. le conseiller Bérubé, que le compte produit par l'Imprimerie Générale soit référé au comité des finances pour rapport à ce conseil.

Proposé en amendement par M. le conseiller Lepage, secondé par M. le conseiller Bellavance, que le compte de l'Imprimerie Générale de Rimouski au montant de \$475.80, pour impression des obligations de cette ville, soit approuvé et payé.

Ont voté pour l'amendement: le proposeur, le secondé et M. le conseiller D'Anjou. Ont voté contre: M. M. les conseillers Bérubé, Garon et Helleur. Vu l'égalité des voix, S. H. le maire est appelé à voter et il vote pour l'amendement. L'amendement est adopté et la motion principale rejetée.

Vu les ventes faites par: M. Antoine Breton à M. H.-G. Lepage, de la propriété Nos 108p et 110p;

M. Aimé Gagné à M. Jos-A. Lebel, de la propriété No 8p;

M. Jos-A. Lebel à M. Achille Bouillon, de la propriété Nos 210, et 211p;

M. Louis Turcotte à M. Antoine Bellavance, de la propriété No 8p;

M. L.-N. Marchand à M. A.-A. Lévesque, de la propriété No 62p;

M. Fortunat Leclerc à M. Albert Paquet, de la propriété No 66p, du cadastre officiel de la ville de Rimouski, le secrétaire-trésorier est chargé de noter telles mutations et de faire les changements nécessaires dans les livres et rôles d'évaluation et de perception.

Lu une lettre de la Banque Nationale donnant avis que le prix du loyer des bureaux que la ville occupe dans leur édifice sera de \$20.00 par mois, à partir du 1er mai prochain.

Résolu de charger S. H. le maire de solliciter de la banque une réduction dans le prix de ce loyer.

Lu une lettre de M. Delphis Boucher demandant d'être exempté du paiement de la licence pour vente de lait.

Proposé par M. le conseiller Helleur, secondé par M. le conseiller Bérubé, qu'un règlement soit adopté amendant le règlement No 139, concernant les licences de commerce, comme suit, savoir:

- 1.—L'article 20 du dit règlement No 139 est abrogé et la vente du lait ou de la crème sera exempté de tout droit spécifique ou taxe.
2.—Le présent règlement entrera en vigueur le premier mai mil neuf cent vingt-trois. Adopté.

BUREAU DE L'ADMINISTRATION DU SERVICE POSTAL, Québec, le 26 janvier 1923. AUX PROPRIETAIRES DE CASIERS POSTEAUX

De temps en temps des plaintes sont faites par des propriétaires de casiers postaux au sujet de certaines matières postales qui leur sont adressées et qui sont perdues ou retardées. Dans plusieurs cas, l'on a remarqué que ces irrégularités étaient dues aux faits suivants:

- 1.—L'emploi de messagers trop jeunes.
2.—La négligence de la part des propriétaires de casiers ou de leurs employés qui laissent leurs casiers ouverts ou les ferment mais oublient leurs clés.
Il arrive très souvent que ces casiers ne sont pas complètement vidés. De plus des jeunes messagers y prennent la maille et en laissent tomber une partie en la transportant aux bureaux de leurs patrons. De plus aucune attention n'est donnée aux "CARTES-AVIS" qui y sont déposées et la livraison des matières pos-

tales auxquels les cartes réfèrent est retardée de plusieurs heures et même de jours entiers sans que le service des postes soit le moins affecté en faute.

Il est donc de la plus haute importance que les casiers postaux soient visités par leurs propriétaires eux-mêmes ou par les messagers de confiance.

Afin de hâter la distribution des mailles les propriétaires de casiers postaux devraient avertir leurs correspondants d'adresser à l'avenir toutes leurs matières postales en indiquant simplement le numéro du casier et le nom officiel du bureau de poste.

Communiqué.

NAISSANCES A RIMOUSKI

Le 26 février, Marie-Marcelle-Rita, fille de Joseph Gamache, mécanicien, et de Bertha Lachance.—P. et m., Jos.-Michel Côté et Marie-Louise Pineault.

Le 26, Jos.-Octave-Marius, fils d'Alfred Banville, cult., et de Wilhelmine Gagné.—P. et m., Octave Côté et Anna Banville.

Le 28, Marie-Cécile-Adèle, fille d'Alfred Côté, journ., et de Marie-Louise Pouliot. P. et m., Jos.-Léonidas Lachance et M.-Adélaïde Côté.

Mort de Mme Jean Rioux

Nous apprenons avec regret la mort de Madame Amélie Sirois, épouse de M. Johnny Rioux, de cette ville. Madame Rioux est décédée à l'hôpital, à Québec. Elle était âgée de 39 ans. Son service funèbre aura lieu à la cathédrale de Rimouski samedi matin, le 3 mars, à 8 heures.

Nos sincères sympathies à M. Rioux et aux membres de la famille Sirois.

NOTES LOCALES

—M. Plourde, directeur-gérant du Cercle Frontenac de Rivière-du-Loup, était en ville samedi et dimanche, pour voir à l'organisation de la séance dramatique et musicale que les membres de ce cercle donneront à Rimouski, au théâtre Populaire, demain soir, (samedi). Il est possible que le député de Témiscouata, Me Jules Langlais, le président du Cercle Frontenac, honore l'auditoire rimouskiois de sa présence à la représentation de samedi soir, si ses occupations ne l'empêchent pas de descendre en notre ville à cette occasion.

—Mlle Gabrielle Pineault est revenue d'un voyage à St-Gabriel de Brandon et à Québec, où elle a passé un mois.

—M. Alphonse Paré, directeur du Saint-Laurent, était en ville dimanche. Il est retourné à Rivière-du-Loup lundi en compagnie de Madame Paré, qui avait passé la semaine en promenade chez ses parents en notre ville.

—Vendredi dernier, 23 février, sur la fin de la soirée, entre 11h. et minuit, un incendie a réduit en cendres la maison de M. Michel Rioux, marchand, rue St-Jean-Baptiste voisine de l'étal de boucher Belzile. Tout le mobilier et les marchandises ont été détruites.

—Mlle Laura McKinnon, modiste à l'Étoile de la Mode, est partie pour Québec, afin de visiter les expositions de chapeaux.

—Le mois de février qui a été très froid s'est terminé d'une façon quasi printanière. Aux derniers jours, le temps s'est adouci et le soleil a rayonné. Depuis que mars est commencé, il fait de plus en plus beau.

—N'oublions pas que le plus attrayant eucre de la saison aura lieu dimanche soir dans le superbe édifice de la Cie de Pouvoir, avenue de la Cathédrale. Ce eucre est organisé au bénéfice de l'Association Sportive. A cette soirée de cartes, on ne jouera que, pas de bridge. Après les parties, on pourra se procurer un luch à bon marché à un buffet préparé pour cette fin. Il n'y aura pas de vente de paniers-lunch à l'enchère.

—L'article 20 du dit règlement No 139 est abrogé et la vente du lait ou de la crème sera exempté de tout droit spécifique ou taxe.

—Le présent règlement entrera en vigueur le premier mai mil neuf cent vingt-trois. Adopté.

RECEVU

Je suis dans un état si épuisé que, tout le temps, je me sentais malade. Mon appétit était si diminué que je perdais du poids. Mes nerfs étaient affreusement détraqués; que de nuits j'ai passées sans pouvoir même dormir une heure seulement, et je ne me sentais jamais disposée à faire mes travaux domestiques. J'avais grandement besoin de quelque chose pour me refaire et lorsqu'un médecin me conseilla de prendre Tanlac, je n'ai pas perdu de temps, et tout de suite j'en ai eu une bouteille. Aujourd'hui, je me sens réellement une toute autre personne, le remède m'a fait tant de bien. Mes nerfs sont calmés et je dors comme un enfant, je mange avec appétit, j'ai engraisé de plusieurs livres, et je me sens très bien portante. Connaissez la valeur merveilleuse de Tanlac, je puis sincèrement le recommander à tous. Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. Il s'est vendu plus de 35 millions de bouteilles.

HOCKEY

Les Rimouski, Champions.

En blanchissant le club Sayabec, par 7 à 0, samedi dernier, le club Rimouski s'est de nouveau assuré le Championnat de la Ligue des Amateurs de Hockey du Bas St-Laurent et la possession pour une deuxième année, de la coupe Aboussafy.

Nos joueurs ont joué une excellente partie et le jeu des vaillants équi-piers du Sayabec, malgré que Le-Blanc n'ait pu être pris en défaut une seule fois, a contribué à faire de cette partie une des plus intéressantes de la saison.

Nous sommes heureux d'avoir à féliciter les champions de leur succès. Nous donnons ci-après l'alignement des équipes et le sommaire de la partie:—

Table with 2 columns: Team Name and Position. Includes Sayabec (Alignement) and Rimouski (Alignement) with players like LeBlanc, Théberge, Bourgoin, Fortier, Deschenes, Forrest, Couillard, Gagné, Pineau.

Arbitres: Adolphe Poirier et Ernest Gagné. Juges des Buts: Georges Bouchard et Eug. Tremblay. Chronomètres: C. Gallup et Omer Bouchard. Pénitencier: J.-Ed. Letendre.

SOMMAIRE

Table with 2 columns: Period and Score. 1ère Période: Rimouski-Bourgoin 4.00, Rimouski-Forrest 9.00. 2ème Période: Rimouski-Bourgoin 17.00. 3ème Période: Rimouski-Fortier .30, Rimouski-Bourgoin 3.30, Rimouski-Forrest 6.00, Rimouski-Théberge 2.00.

Punitons:—Deschenes, Sintes; D'Anjou, Imte; Fortier, Zntes.

RIV.-DU-LOUP

à RIMOUSKI

Dimanche dernier, dans une joute d'exhibition qui comptera comme une des meilleures jouées ici depuis longtemps, l'équipe du Rivière-du-Loup, Inc., a fait partie nulle (score 2 à 2) avec notre équipe locale.

Après les 60 minutes réglementaires, les visiteurs ont refusé de jouer une période supplémentaire pour obtenir une décision.

Nous donnons ci-après l'alignement des équipes et le sommaire de la partie.

Table with 2 columns: Team Name and Position. Includes Riv.-du-Loup (Alignement) and Rimouski (Alignement) with players like Ouellet, Défense, Bourgoin, Fortier, Deschenes, Forrest, Couillard, Gagné, Pineau.

Arbitres:—D. Coubron et G. Beaudry. Juges des Buts:—Geo. Bouchard et G. Sawyer. Chronomètres:—H. Larouche et J.-B. Langlais.

Pénitenciers:—J.-B. Béchard et Omer Bouchard.

SOMMAIRE

Table with 2 columns: Period and Score. 1ère Période: Rimouski-Fortier 18.30. 2ème Période: Rivière-du-Loup-Roussel 3.30, Rimouski-Forrest 1.00. 3ème Période: Rivière-du-Loup-Drapeau 4.00.

CONTENTE D'AVOIR SUIVI LE CONSEIL DU MEDECIN

Elle a pris Tanlac sur l'avis du médecin, et le remède l'a rétablie complètement, déclare Mme Coles.

"Tanlac est certainement un remède idéal", disait récemment Mme Bessie Coles, une résidente très estimée de 1851, rue Lorne, Régina, Sask.

"J'étais dans un état si épuisé que, tout le temps, je me sentais malade. Mon appétit était si diminué que je perdais du poids. Mes nerfs étaient affreusement détraqués; que de nuits j'ai passées sans pouvoir même dormir une heure seulement, et je ne me sentais jamais disposée à faire mes travaux domestiques.

"J'avais grandement besoin de quelque chose pour me refaire et lorsqu'un médecin me conseilla de prendre Tanlac, je n'ai pas perdu de temps, et tout de suite j'en ai eu une bouteille. Aujourd'hui, je me sens réellement une toute autre personne, le remède m'a fait tant de bien. Mes nerfs sont calmés et je dors comme un enfant, je mange avec appétit, j'ai engraisé de plusieurs livres, et je me sens très bien portante. Connaissez la valeur merveilleuse de Tanlac, je puis sincèrement le recommander à tous.

Tanlac se vend chez tous les bons pharmaciens. Il s'est vendu plus de 35 millions de bouteilles.

SPORT A AMQUI

Dimanche le 26 courant avait lieu sur le terrain du club de hockey Amqui, une superbe partie de hockey contre le club de Bathurst, aspirant au championnat de la ligue de la Province du Nouveau-Brunswick, et la partie s'est terminée par un score de 3 à 3.

La partie a été très chaude et fiévreusement disputée de part et d'autre, comme l'indique le score. La première période fut réellement sensationnelle, car les joueurs des deux équipes se livrèrent à une lutte sans merci. Ce vingt minutes se termina avec un point au crédit de chaque équipe. Le Bathurst enregistra le premier point.

Dans le deuxième vingt, le Bathurst joua un jeu remarquable, ce qui désorganisa un peu le Amqui, et le club local ne put se mettre d'aplomb que nutes de jeu, et encore après onze minutes égalisa le score en enregistrant vers le milieu, lorsque le visiteur avait ajouté deux autres points à son crédit. Donc ce deuxième vingt finit avec un score de 3 à 1 en faveur du Bathurst.

La troisième période a fourni un jeu très rapide et bien excitant. Le Amqui s'est dépensé sans compter pour égaliser les chances, et la défense (J.-E. Bergeron) réussit à donner un autre point à son club par une belle course individuelle après 6 minutes de jeu, et encore après 11 minutes égalisa le score en enregistrant le dernier point de la partie par une autre descente individuelle; déjouant la défense adverse, il parvint seul devant le gardien de but du Bathurst qui ne put arrêter sa lancée très rapide.

Sur l'alignement du Amqui, il manquait M. Louis Jean, joueur sur l'aile droite, l'étoile des avants du Amqui, qui était retenu chez lui par une mauvaise grippe. Aussi, notre défense Bergeron avait un peu le genou blessé depuis sa dernière joute contre le Rimouski, ce qui l'empêcha un peu de déployer sa capacité durant toute la partie.

Le seul incident de la partie est celui arrivé à notre bon joueur Alcide Deschenes, qui fut blessé à une jambe par un accident d'un joueur du Bathurst; il ne put faire plus que dix minutes de jeu durant toute cette joute.

Le club visiteur s'en est retourné chez lui bien satisfait de sa réception à Amqui, et probablement que nous descendrons leur rendre cette partie dans le courant de la semaine prochaine, à Bathurst.

Nous désirons faire une mention spéciale de notre gardien de but J.-A. Beaulieu, qui a joué une partie phénoménale en sauvant la situation à maintes reprises, et en arrêtant des coups qui paraissaient des points certains.

Bref, la partie a été magnifique, et le public, qui jubilait sur la bande en voyant son équipe égaliser les chances, n'a que des félicitations à adresser à ses joueurs.

Dimanche prochain, si le Sayabec, de la ligue du Bas St-Laurent, n'accepte pas le défi du club Amqui, pour un enjeu, nous recevrons probablement le club de Campbellton, de la même ligue que le Bathurst.

Voici l'alignement et le sommaire.

Table with 2 columns: Team Name and Position. Includes Bathurst (Alignement) and Amqui (Alignement) with players like Moar, Défenses, Branch, Cripps, Ryan, Cripps, Coullombe, Desjardins.

SOMMAIRE

Table with 2 columns: Period and Score. 1ère Période: Bathurst-D. Cripps 8.30, Amqui-M. Coullombe 4.20. 2ème Période: Bathurst-R. Cripps 2.00, Bathurst-D Crosby 3.00. 3ème Période: Amqui-J.-E. Bergeron 6.20, Amqui-J.-E. Bergeron 11.00.

Score final 3 à 3. Arbitre:—J.-A. Bourdeau.

Record en Ski

Nels Nelsen, un jeune garçon de Reveltoko, Colombie-Anglaise, a battu le record-amateur du monde pour saut en skis, en faisant un saut de 202 pieds sur la fameuse piste de Revelstoke, lors des épreuves qui ont eu lieu le 14 courant en cette ville. Le jeune Nelsen n'a battu son propre record de 1921 que par un pied, mais son récent exploit est cependant considéré comme extraordinaire par les amateurs, à cause de la température défavorable qu'il faisait ce jour-là.

Après avoir effectué un saut d'essai de 193 pieds, Nelsen remonta la piste, décidé à briser tous les records. Tel un grand aigle glissant sur ses ailes dans l'espace sans fin, il s'élança sur ses longs patins de bois, quitta la piste en décrivant une courbe

délicate et atterrit sans perdre son équilibre, passé le point indicateur du championnat du monde. A l'instant, les centaines de spectateurs présents poussèrent des hurrahs frénétiques et s'empresèrent autour du jeune et vaillant sportsman pour le féliciter de son exploit, qui lui vaut plusieurs prix, dont une coupe en argent présentée par M. D. C. Coleman, vice-président du Pacifique Canadien, en charge des lignes de l'Ouest.

POINTE-AU-PERE

Naissances

M. et Mme Octave Gagné, un fils qui a été baptisé sous les noms de Joseph-Jean-Eudes-Marcel. Parrain et marraine, M. Albert Gagné et Made-moiselle Angelina Gagné, frère et sœur de l'enfant.

—M. et Mme Plante, une fille, Marie-Thérèse-Cécile-P. et m., M. et Mme Pierre Plante, grand-père de l'enfant.

—Mme Fortunat Rouleau, ainsi que sa jeune fille Blanche sont de retour de leur voyage à Québec et au Cap St-Ignace où elles étaient les hôtes de M. et Mme Camille Couillard. Toutes deux se disent enchantées de leur voyage.



L'HON. H. B. RAINVILLE

M. Rainville est le président du Crédit-Canada, limitée, maison qui vient de mettre sur le marché une nouvelle émission de son capital-actions. M. Rainville a pris une large part au développement des industries canadiennes en général. Sa grande influence et sa vaste expérience ont toujours été hautement appréciées dans toute la province de Québec qui a su en profiter.

M. Rainville est directeur de la Montreal Light, Heat and Power Company. Il y a quelque temps il vendait la compagnie d'Assurance Mont-Royal dont il était le président et dont il détenait la majorité des actions. Grâce à son habile direction cette compagnie a pu payer plusieurs dividendes en actions, dividendes très importants. C'est là un fait assez rare dans l'histoire des compagnies d'assurance au Canada.

En 1920 les actionnaires ont reçu 100 pour cent du stock qui leur a été payé sous forme d'actions de la Montreal Light, Heat & Power Company. A cette époque ce stock se vendait un peu plus de \$80. L'action. La semaine dernière ce même stock touchait 109. Une autre fois il a été payé un dividende en actions de 40 pour cent tandis que le dividende régulier au taux de 10 pour cent a toujours été payé.

Le total des dividendes payés jusqu'au 31 décembre 1922 a atteint le montant total de \$576,185 sur l'émission première au montant de \$250,000. M. Rainville, dit-on, a reçu pour les intérêts qu'il détenait dans la Mont-Royal la somme rondelette de \$750,000. Les actionnaires, par ailleurs, ont été amplement protégés. Ils recevront \$300 pour chacune des actions qu'il détiennent.

M. Rainville s'occupera maintenant exclusivement des affaires du Crédit-Canada, limitée.

A VENDRE

Une automobile Grey-Dort "touring", 5 passagers, n'ayant fait que six mille milles. Six pneus. Raison de vente: Désire avoir voiture fermée. S'adresser à P.-E. Gagnon, avocat, Rimouski.

TERRES A VENDRE

Terres à vendre au Se rang du Sacré-Coeur, 2 arpents de largeur par 30 de profondeur, bonne maison, toute neuve, avec le roulant, bêtes à cornes, voitures d'été et d'hiver, instruments agricoles de première classe; aussi une autre terre à bois au 4e rang du Sacré-Coeur, 3 arpents de largeur sur 40 arpents de profondeur; sur cette terre il y a du beau bois. Aussi un engin à gazoline "Fairbanks" de première qualité. Bonnes conditions de vente. Pour toutes informations, s'adresser à Mme Ve Joseph Yockel, N.-D. du Sacré-Coeur, Co., Rimouski.

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de MICHEL RIOUX, marchand, Rimouski, Qué., cédant autorisé. Avis est par les présentes donné que Michel Rioux de Rimouski, a le 28e jour de février, 1923, fait une cession autorisée au soussigné.

Avis est aussi donné que la première assemblée des créanciers, en cette affaire, sera tenue à Rimouski, P. Q., le 14e jour de mars 1923, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau du soussigné.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours, à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à Rimouski, ce premier jour de mars 1923.

R. O. GILBERT, Syndic Autorisé

LA LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de l'actif de F. X. Lévesque marchand, St-Gabriel, Ce. Rimouski, cédant autorisé.

Avis est par les présentes donné que F. X. Lévesque marchand, St-Gabriel, le premier jour de mars, 1923, fait une cession autorisée au soussigné.

Avis est par les présentes donné que la première assemblée des créanciers, en cette affaire sera tenue à Rimouski, Qué., le 14e jour de mars 1923, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau du soussigné.

Pour vous donner droit de voter à la dite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée.

Les procurations qui doivent servir à l'assemblée doivent être déposées entre mes mains avant l'assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation vous donnant droit de figurer à titre de créancier, la preuve de la réclamation doit être produite entre mes mains dans les trente jours, à compter du présent avis, parce que à compter de et après l'expiration de la période fixée par le paragraphe 8 de l'article 37 de la dite loi, je distribuerai le produit de l'actif du débiteur entre les ayant droit n'ayant égard qu'aux réclamations dont j'aurai alors reçu avis.

Daté à Rimouski, ce 1er mars, 1923.

R. O. GILBERT, Syndic Autorisé

A VENDRE OU A LOUER

Maison et restaurant meublés, à louer ou à vendre à de bonnes conditions. Pour toutes informations, adressez-vous à Alphonse Ruest, Avenue de l'Évêché.

A VENDRE

1 set 16 Batteries 32 volts, n'ayant servi que trois mois. Garantie extra bonne. Conditions faciles. S'adresser à V. St-Laurent, Marchand, St-Anacle.

A VENDRE

Un piano carré "Heintzman" et un piano Cottage "Victoria", un clavier "Empire", aussi ameublement complet de maison, à vendre à bon marché. S'adresser à Madame Ve Chamberland, Rimouski. j.n.o.

Province de Québec District de Rimouski Cour Supérieure No 8502.

Ulpide Marie Caroline Marceau, du village de Mont-Joli, district de Rimouski, veuve de feu Arthur C. Landry, marchande publique, Demanderesse, vs

Georges Côté, ci-devant du village de St-Jérôme de Matane, district de Rimouski, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un mois. Rimouski, 15 février 1923. E. Auguste Côté, P.C.S.

Casgrain et Caron, Procès de la dem. 47-48

La Semence Supérieure

16-18 Place Jacques-Cartier, (ain 4926) Montréal.

GRATUITEMENT. Demandez notre nouveau catalogue illustré, en français, contenant tout ce qu'il faut pour la ferme: le jardin et les parterres: Arbres, arbustes, et plants de toutes sortes.

Province de Québec, District de Rimouski, Cour Supérieure, No 8516. Dame Adèle Rioux, épouse commune en biens de Jean-Baptiste Tremblay, de la paroisse de St-Gabriel, district de Rimouski, marchand de bois, dûment autorisé, a intenté, ce jour, une action en séparation de biens contre le dit J.-Bte Tremblay, défendeur. Rimouski, 7 février 1923.

Le procureur de la demanderesse, 45-46-47-48- R. E. Asselin.